

## Paris ouvre 1.200 places-relais pour les automobilistes franciliens

**Anne Hidalgo a inauguré lundi 1.200 places-relais dans des parkings aux portes de Paris. A partir du 1<sup>er</sup> décembre, elles permettront aux salariés Franciliens de stationner facilement leur voiture pour terminer leur trajet en transports en commun.**

*« Ces places-relais sont une nouvelle aide incitative de la Ville de Paris. Elles vont faciliter les déplacements des Franciliens, tout en améliorant la qualité de l'air et le cadre de vie des Parisiens. C'est du gagnant-gagnant »,* a salué lundi Anne Hidalgo, à l'initiative de cette mesure.

Depuis 2014, la municipalité a créé une quarantaine d'aides pour inciter les citoyens à renoncer à l'usage de la voiture individuelle polluante. Cette politique a déjà permis de réduire de 16% le trafic automobile intramuros, améliorant concrètement la qualité de l'air et le cadre de vie des Parisiens.

Afin de poursuivre dans cette dynamique, la Maire de Paris a inauguré lundi 1 200 places de stationnement aux portes de Paris dédiées aux Franciliens qui viennent travailler en voiture. Ceux-ci pourront bénéficier d'une place de parking gardiennée, au tarif préférentiel de 75 euros par mois, s'ils s'engagent à achever leur trajet en transports en commun.

Cela représente une économie substantielle pour les automobilistes, en comparaison d'un stationnement classique en surface ou en parking souterrain. C'est aussi un gain de temps important : le conducteur est assuré de trouver immédiatement une place libre pour sa voiture, puis d'accéder facilement aux transports en commun qui s'avèrent plus rapides intramuros.

### **1 200 abonnements à souscrire dès aujourd'hui**

Les Franciliens intéressés par le dispositif sont invités à souscrire dès aujourd'hui un abonnement, en se rendant au guichet d'un [parking partenaire](#). Ceux-ci devront notamment présenter un justificatif de domicile et un Pass Navigo en cours de validité, qui atteste qu'ils termineront leur trajet en transports en commun.

Les places relais seront accessibles à partir du 1er décembre prochain, pour des trajets pendulaires domicile-travail, de 5h30 à 23h59 dans la limite d'une entrée et d'une sortie de parking par jour.

### **Des places relais aux quatre points cardinaux**

Les 1 200 places relais sont réparties de la façon suivante :

- Bibliothèque François Mitterrand (13e) : 200 places
- Université Diderot (13e) : 200 places
- Charley Coubertin (13e) : 60 places
- Porte d'Orléans (14e) : 40 places
- Avenue Foch (16e) : 150 places
- Porte de St Cloud (16e) : 100 places
- Porte de Champerret (17e) : 100 places
- Porte de st Ouen (17e) : 50 places
- Marigny-Vincennes (Vincennes) : 30 places
- Bercy St Emilion (12e) : 200 places
- Bercy Seine (12e) : 40 places

### **Un dispositif bientôt mutualisé avec le Pass Navigo**

La Ville de Paris travaille avec Ile-de-France Mobilités pour intégrer l'abonnement aux places-relais directement au Pass Navigo. Les opérateurs de parkings doivent adapter au préalable leurs bornes d'accès. Cette technologie sera en place d'ici le printemps 2019.

Plus d'informations sur les places-relais [au lien suivant](#).

**Contact presse** : Marion Fonteny / [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr) / 01 42 76 46 52